

- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique
- La prévision et l'alerte aux crues
- La lutte contre les pollutions diffuses
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Concernant la participation financière des structures adhérentes au SYRIBT, il a été décidé d'établir une clé de répartition collant au mieux aux compétences du syndicat. Celle-ci dépend de deux critères :

- D'une part la population de la communauté de communes concernée par rapport à la population totale du bassin versant
- D'autre part la longueur des cours d'eau de la communauté de communes concernée par rapport à longueur totale des cours d'eau du bassin versant.

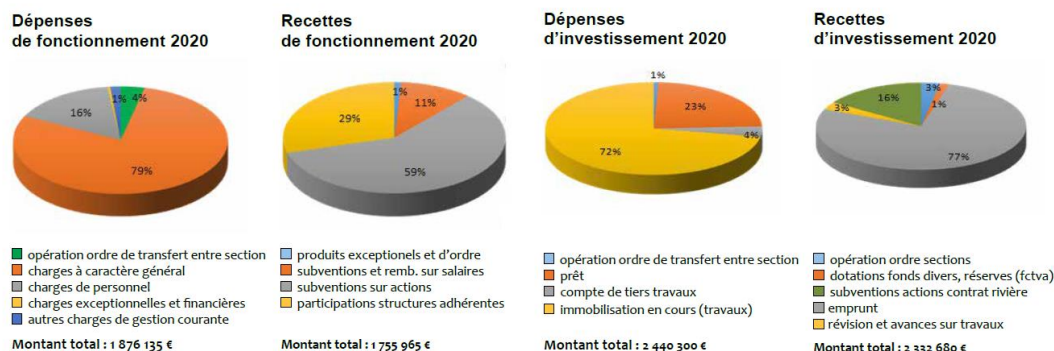
Ainsi, chaque structure adhérente participe aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Bilan des actions 2020 :

- Rétablir un équilibre quantitatif de la ressource en eau avec l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)
- Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques avec notamment la restauration de la Turdine dans la ZA de Tarare Ouest et les travaux de restauration de la ripisylve sur la Brévenne
- Mieux gérer les inondations avec le chantier du barrage écrêteur de crues de l'Arbresle-Savigny
- Reconquérir une bonne qualité des eaux avec la gestion des pollutions d'origine industrielle et artisanale

Structure	Pourcentage de participation
CC Pays de l'Arbresle	47,82 %
CA Ouest Rhodanien	30,40 %
CC Monts du Lyonnais	21,05 %
CC Beaujolais Pierres Dorées	0,73 %

Bilan financier 2020 :



Rapport approuvé à l'unanimité.

Info CCPA

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1er juillet prochain, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a souhaité devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, dans un souci de coordination et d'action à une échelle stratégique et cohérente. Cela s'inscrit dans la volonté d'offrir la possibilité à chaque citoyen de disposer de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. En effet, la collectivité devient compétente pour impulser une dynamique collective locale en faveur du développement de solutions de mobilité plus durables.

La CCPA exercera la compétence mobilité sur les 3 blocs suivants :

- Services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement (vélos / pistes cyclables).
- Services de mobilités solidaires (navettes communales).
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement (aire de covoiturage notamment)

Afin de réaliser correctement cet exercice, la CCPA élabore un diagnostic des problématiques et des besoins du territoire. Il s'agit d'une phase de rencontre de chacune des 17 communes, de recensement des infrastructures et des services existants en matière de mobilités, des projets et des priorités de chacun. Il permettra l'élaboration d'une stratégie et d'un véritable Plan de Mobilité pour la CCPA à l'échelle du mandat.

La CCPA communiquera désormais régulièrement sur différents sujets de mobilités, et tiendra ses usagers informés des projets sur le territoire. Vous pourrez retrouver dès le 1er juillet une page dédiée à l'offre de service de mobilité sur le territoire, répertoriés dans une plateforme mobilités, sur le site officiel de la Communauté de Communes.

La chargée de mission recrutée par la CCPA en collaboration avec Virginie Chaverot, élue de Lentilly, vice-présidente à la mobilité travaillent en binôme pour faire avancer les différents projets.

Finances

Marie Charlotte CHAMFRAY et Marianne GONTHIER présentent quelques régularisations nécessaires sur le budget communal :

- Une nouvelle délibération d'affectation du résultat Budget de la commune qui annule et remplace la délibération 2021 012 afin de reprendre la présentation de celle-ci qui a été jugée trop peu détaillée par la trésorerie générale.
- Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation. Il est proposé que les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis en une année.

Cette délibération pour l'amortissement des biens de faible valeur est adoptée à l'unanimité

Décision modificative du budget de la commune pour intégrer la création des 2 nouveaux postes à la rentrée (voir présentation commission scolaire ci-dessous) et l'amortissement des biens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL rappelle la situation pour la gestion des temps périscolaires et extrascolaires. A la suite de la dénonciation de la convention avec la MJC de l'Arbresle, une nouvelle organisation a été mise en place entre les 3 communes : Bessenay, Bibost et Saint Julien sur bibost (Courzieu ayant fait le choix de se retirer de l'organisation).

Périscolaire :

Le temps périscolaire sera désormais en gestion communale. Après analyse de la situation, l'accueil périscolaire deviendra une garderie périscolaire. Ce choix a été motivé par plusieurs éléments tels que :

- Pas de restriction du nombre d'enfants par encadrant. Ce qui permettra notamment d'éviter des refus de garde par manque de place comme ça a été le cas. L'objectif se sera d'être au maximum de 15 enfants par encadrant.
- Pas de suivi/surveillance par les services de jeunesse et sport et de la pmi qui apportaient des contraintes organisationnelles (notamment l'obligation du projet pédagogique). Cependant les activités seront bien maintenues durant ce temps périscolaire

L'encadrement du périscolaire à partir de septembre sera organisé comme actuellement, avec le matin géré par une personne et le soir, la possibilité d'ajouter une seconde personne au besoin selon l'effectif d'enfants inscrits.

Un recrutement est en cours de finalisation afin de pourvoir le poste d'encadrant responsable. Pour le second poste d'encadrant, une offre d'emploi est en préparation (horaires à assurer : 16h15 à 18h30 3 jours par semaine et éventuellement une 4eme journée (le vendredi)). **Avis aux personnes intéressées, merci de contacter la commune.**

Au niveau de l'inscription le système mis en place à la cantine sera dupliqué pour la gestion du périscolaire (Merci à l'APE pour cette mise à disposition). Avec cette solution nous limiterons dans un premier temps les investissements pour la commune, et l'organisation pour les parents sera simplifiée avec un outil déjà connu et utilisé pour la cantine. Le gouter sera maintenu dans le tarif du soir. La réflexion sur les tarifs du périscolaire est en cours avec notamment la possibilité de mettre en place un tarif unique. Le budget de la commune pour la partie périscolaire est en cours d'élaboration. Une réunion d'information pour expliquer l'ensemble des nouveautés aux parents est prévue le 30 Aout.

Afin de faciliter la mise en place de cette nouvelle gestion du périscolaire, il est demandé aux familles concernées de rendre le Dossier d'inscription au plus vite en mairie.

Il est donc nécessaire de voter la création de 2 postes. Le maire propose :

- Pour le poste d'encadrant principal au vu des responsabilités demandées, le maire propose un poste d'adjoint territorial principal de 2e classe
- Pour le second poste, le maire propose un poste d'adjoint d'animation territorial

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Extrascolaire /Centre de loisirs (mercredi et vacances) :

La seconde partie de garde pendant les mercredis et les vacances sera gérée par la commune de Bessenay par l'intermédiaire d'une nouvelle structure nommée ACM (accueil collectif de mineurs).

L'agrément avec jeunesse et sport est en cours et Jennifer, ancienne référente de la MJC a été recrutée par la commune de Bessenay pour la gestion de la structure. L'accueil sera identique à ce qui était en place actuellement au niveau des horaires et du contenu.

Pour la partie budgétaire, quelques changements ont été mis en place.

Pour rappel une journée en centre aérée coûte entre 75€ et 80 € ; les parents payent en moyenne 20€, vient s'ajouter une aide d'environ 5€ de la CAF et le reste était actuellement supporté par la commune soit environ 50€ / jour / enfant. Le constat était depuis quelques années que ce coût global devenait trop important à supporter pour la commune.

De ce fait, la réflexion pour le financement de cette nouvelle structure s'est opérée différemment, à savoir que la commune a indiqué un montant maximum de participation à la structure d'accueil ce qui nécessairement augmentera le coût de la participation des familles. La participation annuelle de la commune de Saint Julien est votée à l'unanimité pour un montant de 12 000€ dans un 1er temps.

Un point important a été mis en avant lors de la discussion : le souhait d'inclure dans la convention un accès aux familles de Saint Julien sur bibost à la structure en rapport à la participation de commune. Pour rappel, il s'agit d'une année test qui a été préparée dans l'urgence pour assurer un service de qualité à la rentrée prochaine. Nous remercions la commune de Bessenay qui porte cette structure de l'ouvrir aux enfants de Saint Julien et de Bibost, ainsi que les élus qui s'investissent dans cette organisation. Nous demandons aux parents de la considération et de la compréhension pour la mise en route.

Attention le début des inscriptions pour le centre de loisirs commence le 20 aout pour un traitement le 25 aout. Le principe du premier arrivé premier inscrit est maintenu.

Pour information, la structure (et la commune de Bessenay) s'est dotée d'un nouveau logiciel pour la gestion du centre de loisirs avec l'objectif de faciliter l'utilisation pour les parents.

Par ailleurs, au niveau de l'école, Aurélie BOUVY propose un résumé du dernier conseil d'école : 70 élèves sont prévus pour la rentrée scolaire. Des petits travaux de réparations et d'aménagements ont été demandés par la directrice et sont prévus pour cet été. Nous sommes toujours en attente du protocole sanitaire pour savoir si la cantine sera réintégrée dans son bâtiment principal à la rentrée.

Dispositif de signalement

La loi de transformation de la fonction publique a créé un nouvel article qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants : Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes

- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Ce dispositif concerne les violences au sein du milieu professionnel et non les actes commis par des usagers à l'encontre des agents publics. C'est une obligation des employeurs publics depuis le 13 mars 2020. L'article 2 du décret d'application n°2020-256 du 13 mars 2020 prévoit que « (le dispositif) peut être également confié, (...) aux centres de gestion ». Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg69 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Florent CHIRAT propose au conseil d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG69 pour mettre en place ce dispositif pour un coût de 100€ / an pour la commune. Approuvé à l'unanimité.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE précise qu'étant donné la météo et le développement de la végétation le long des routes, il a fait une demande pour un passage supplémentaire d'épaveuse à la CCPA pour les voies communautaires, mais celle-ci a été refusée du fait de restrictions budgétaires. Le prochain passage est donc prévu en septembre comme habituellement.

A la suite à la convention mise en place avec Bibost, Christophe GENESTIER réalise en ce moment l'arrosage pour la commune de Bibost durant les vacances de Jean-Michel FARJOT. En retour, celui-ci aura la charge de l'arrosage pour notre commune pendant l'absence de Christophe cet été.

Commission bâtiments

Le projet de rénovation de l'église est terminé, le bilan financier est le suivant:

Réalisation financière définitive				
DEPENSES			RECETTES (Subvention)	
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT
depenses 2020	85 668,27 €	102 801,92 €	DSIL (20%)	19 330,00 €
dépenses 2021	11 540,10 €	13 848,12 €	DEPARTEMENT (20%)	19 329,00 €
			Don de la paroisse	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	97 208,37 €	116 650,04 €	TOTAL RECETTES	41 659,00 €

Après déduction du FCTVA que nous allons récupérer, le coût total du projet pour la commune représente 51% d'autofinancement.

Cédric BLANC nous précise que la réalisation de la façade du nouveau local au boulodrome est repoussée en septembre.

Comme chaque été, une entreprise réalisera le nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux durant l'été.

Commission action sociale

Solange PEYLABOUD, attire de nouveau l'attention sur les difficultés rencontrées par l'ADMR afin de recruter des personnes pour assurer le service durant l'été. Il y a notamment des besoins du jeudi 12 août au vendredi 10 septembre. Merci de relayer l'information le plus largement possible.

Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME précise qu'un entretien est prévu jeudi 22/07 pour nettoyer les quelques fleurs fanées. Sachant que le budget fleurissement est déjà quasiment atteint, Baptiste demande l'avis au conseil pour le maintien du fleurissement d'automne qui impliquerait un léger dépassement du budget. Le conseil valide le maintien du fleurissement d'automne.

Pour rappel, la visite du jury des villages fleuris pour le maintien de la 1ère fleur est prévue pour 2022.

Deux nouvelles poubelles et 2 poubelles avec distributeurs de sacs pour ramasser les déchets canins ont été installées dans le village.



Merci aux habitants concernés d'en faire usage.

Commission communication

Gaëlle GUINET présente l'affiche de communication autour du petit marché qui se tiendra le dernier dimanche du mois à partir du 26 septembre.

Un appel est fait aux intéressés pour étoffer la commission « marché », les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la mairie pour plus d'informations. Une réunion est prévue début septembre sur ce sujet.

Commission associations

Bertrand GIROUD informe le conseil que le Forum des associations commun avec Bibost est prévu cette année le week-end du 5 septembre (dimanche matin) à Saint Julien, maison des associations et préau (la salle polyvalente étant retenue pour un mariage). Dans le cas d'aléas climatiques ou de restrictions sanitaires une autre organisation sera mise en place.

Un créneau supplémentaire a été accordé à la salle polyvalente pour le badminton le mercredi après-midi (17h30 à 18h30) pour ajouter une tranche horaire spécialement pour les enfants. La salle leur sera mise à disposition à l'exception d'un mercredi sur 2 pendant les vacances scolaires ou nous pourrions flécher des réservations extérieures, et de cas exceptionnels.

Bibliothèque

Aurélié BOUVY précise qu'il n'y aura pas de permanence le mercredi au mois d'août.

Une ouverture est prévue pendant le nouveau marché à Saint Julien à compter de septembre avec des animations associées.

Un projet en cours d'élaboration pour le 1er trimestre 2022 consiste à faire venir le Cultur'en Bus sur 2 jours (un mardi et mercredi entre janvier et mars) sur le thème des gallo-romains. Ce projet s'inscrit en collaboration avec l'école.

La bibliothèque sera présente sur le forum des associations.

Questions diverses

Vogue annuelle : Incertitude de nouveau cette année pour cette manifestation. Suite à une réunion de préparation le 26 juillet, et au constat des difficultés de mettre en application les contraintes sanitaires demandées, l'amicale boule, l'APE, le bar restaurant la Tonnelle ne souhaitent pas organiser leurs manifestations habituelles. Les p'tits gônes réfléchissent à une formule à minima qui puisse être gérable pour eux. Informations à suivre.

Prochain conseil municipal :

Vendredi 17 septembre à 20h

Séance levée à 22h50

Site Internet de la commune

Le site internet de la commune a changé d'aspect depuis le lundi 21 Décembre. N'hésitez pas à aller le visiter. L'adresse : <https://saintiuliensurbibost.fr/fr/>

Fermeture Mairie

Informations générales : La mairie sera fermée au public du 9 au 17 aout.

ADMR Bessenay

Pour un remplacement de congés d'été du jeudi 12 aout au vendredi 10 septembre 2021 l'ADMR de Bessenay recherche 2 personnes pour assurer le maintien au domicile des personnes dépendantes des 5 communes du secteur.

Véhicule indispensable.

Tutorat assuré et bon accueil garanti.

Dans le but de renforcer l'équipe pour donner suite aux très nombreuses demandes sur nos communes embauche possible en CDI après le remplacement.

ADMR de Bessenay

TPH 04 74 70 87 11 aux heures de bureau

Petit marché de Saint Julien



Badminton

Le badminton Saint Julien va ouvrir une nouvelle séance pour les enfants agés de 10 à 16 ans les mercredis de 17 h 30 à 18 h 30.

APE

L'assemblée Générale de l'APE aura lieu le Jeudi 9 Septembre 2021 à la salle des associations

CLASSE EN 1

La Classe en 1 vous informe que la journée des classes aura lieu le samedi 11 septembre 2021.

Toutes les personnes nées en 1 qui souhaitent participer à cette journée sont invitées à se faire connaître auprès de Stéphane BRENIER (Tel 0680132920, E-mail sbrenier@orange.fr) ou Gaël GIROUD (Tel 0633181574, E-mail giroud_gael@orange.fr) avant le 22 Août 2021.

Malheureusement, vu le contexte sanitaire actuel, le déroulement habituel de cette journée risque d'être modifié. Le défilé dans les rues du village risque d'être annulé, mais le repas et la soirée restent maintenus.

Nous vous tiendrons informés en fonction des restrictions sanitaires.

Tous les conscrits sont les bienvenus !!

COMITÉ INTER-SOCIETES

Le comité inter-sociétés de St Julien vous informe que la randonnée pédestre prévue le 26 septembre, n'aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire.

Par contre, nous organiserons notre soirée dégustation de vins le samedi 13 Novembre 2021, alors à vos agendas !!

Informations

Retrouvez toutes les informations de la CCPA sur le site internet : <https://www.paysdelarbresle.fr/>

Septembre 2021

Jeudi 9 Assemblée Générale APE

Samedi 11 Classe en 1

Novembre 2021

Samedi 13 Soirée dégustation de vins